

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250314-lmc142051-DE-1-1

Date de télétransmission : 24 mars 2025

Date de réception : 24 mars 2025

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—
Séance du 14 MARS 2025

—
DELIBERATION N° 14

—
BP 2025 - POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE

————
⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h37 le 14 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : M. Didier CARRETERO.

Pouvoir(s) : M. Yannick BERNARD à Mme Pascale GUIT NICOL, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE,

M. Philippe SOUSSI à Mme Martine OUAKNINE.

Absent(s) :

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Considérant que ladite loi a supprimé la clause de compétence générale des Départements ;

Vu la délibération prise le 15 novembre 2021 par l'assemblée départementale, approuvant la nouvelle politique agricole et rurale départementale, pour la période 2021-2028 ;

Vu la convention conclue le 7 mai 2024 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, fixant les conditions d'intervention du Département des Alpes-Maritimes dans le cadre de l'octroi des aides économiques dans les domaines agricole, forestier, de la pêche et de l'aquaculture ;

Vu la délibération prise le 9 février 2024 par l'assemblée départementale, relative à la protection des terres agricoles de la Plaine du Var – Saisine de la Commission départementale d'aménagement foncier ;

Vu la délibération du 17 décembre 2021 du Conseil départemental relative aux périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) – Principes de l'intervention du Département ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 17 décembre 2021 relative aux actions agricoles et rurales n°5 approuvant le lancement de la procédure d'instauration du PPEANP du Val de Cagne ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 4 octobre 2024 relative aux actions agricoles et rurales n°3 approuvant la définition du périmètre d'intervention dans le cadre de la procédure d'instauration du PPEANP du Val de Cagne ;

Vu la convention d'intervention foncière conclue le 1^{er} juillet 2022 avec la SAFER pour 3 ans, permettant au Département d'être informé de toutes les transactions en cors pour des terrains situés en zone agricole et naturelle ;

Vu la convention de paiement conclue le 19 octobre 2023 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, relative aux aides régionalisées hors système intégré de gestion et de contrôle du Département des Alpes-Maritimes et de leur cofinancement FEADER, dans le cadre du Plan stratégique national (PSN) 2023-2027 ;

Vu la délibération prise le 25 février 2016 par la commission permanente, relative à la création de la plateforme « 06 à Table ! » ;

Vu la délibération prise le 12 février 2024 par la commission permanente, relative aux actions agricoles et rurales n°1, approuvant la participation du Département au capital social de la future SCIC « 06 à Table ! » et l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu la délibération prise le 2 juin 2023 par la commission permanente, relative au soutien départemental au maillage vétérinaire en zone rurale ;

Vu la délibération prise le 21 décembre 2015 par l'assemblée départementale, relative à la mise en place de la lutte contre le frelon asiatique, dans le cadre du plan apicole départemental ;

Considérant qu'il y a lieu de recentrer cette lutte sur la protection des ruchers des apiculteurs professionnels et contre Vespa Orientalis et Vespa Soror ;

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable et accessible à tous, dite loi Egalim, qui stipule que le Projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif et systémique visant, sur un territoire, à rapprocher tous les acteurs de l'alimentation : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités territoriales et acteurs de la société civile, et qui met en cohérence l'ensemble des démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité ;

Vu le Projet alimentaire territorial départemental ;

Vu le rapport de son président présentant la poursuite de la politique agricole sur l'année 2025, basée sur le Plan agricole et rural départemental 2021-2028 et le PAT départemental qui oriente les différentes actions en faveur de l'alimentation durable ;

Après avoir recueilli l'avis favorable des commissions Attractivité territoriale et agriculture et Finances intervention financières administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Dans le cadre du plan agricole et rural 2021-2028 :

- Concernant la protection du foncier agricole, d'approuver la poursuite :
 - des actions départementales en faveur de la protection des terres agricoles ;
 - des actions à mener par la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) et la constitution des Commissions communales

- d'aménagement foncier (CCAF) à venir ;
 - du programme d'action destiné à être mis en œuvre sur le Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) du Val de Cagne à Cagnes-sur-Mer ;
 - du partenariat avec la SAFER permettant au Département à travers une convention signée pour trois ans, d'être informé de toutes les transactions en cours ;
- Concernant le soutien aux investissements et aux activités du monde rural, d'approuver la poursuite :
- du dispositif d'aide aux investissements dans les exploitations agricoles, avec leurs bonifications ;
 - dans le cadre de la convention signée le 7 mai 2024 avec la Région pour les mesures non cofinancées ;
 - dans le cadre du programme de développement rural régional (PDRR) pour les mesures cofinancées par l'Europe,
 - du dispositif d'aide à l'installation des jeunes exploitants en agriculture biologique, en complétant la dotation jeunes agriculteurs de l'Etat et de l'union européenne, par la bourse départementale à l'installation ;
 - de la réalisation de fermes départementales destinées principalement à la restauration collective ;
 - de l'aide aux agriculteurs pour développer leurs circuits de commercialisation ;
 - de la création de la SCIC « 06 à Table ! », offrant des débouchés durables aux agriculteurs maralpins et des produits locaux de qualité à la restauration collective ;
- Concernant le soutien aux filières agricoles, d'approuver :
- le renouvellement du soutien départemental au développement et à l'animation du monde rural, au profit des structures d'animation, de coordination et d'appui technique au monde rural et en aidant l'organisation des manifestations paysannes et rurales ;
 - la poursuite de toutes les actions de valorisation et de promotion des producteurs et productions locales avec la participation du Département au Salon international de l'agriculture, et les manifestations relatives à la promotion « Fiers de nos agriculteurs » ;
- Concernant la gestion des risques sanitaires et environnementaux, d'approuver :
- le renouvellement des aides et actions sanitaires à l'élevage ;
 - la poursuite et le renouvellement du plan apicole durable départemental ;
 - la transformation du dispositif de lutte contre le frelon asiatique pour soutenir et aider en priorité les apiculteurs professionnels à travers la destruction gratuite des nids de frelons asiatiques, ainsi que la destruction des nids de frelons Orientalis ou de frelons Soror ;
 - la poursuite de la politique de lutte contre les fléaux, le réchauffement climatique et la protection de la ressource en eau ;

2°) de donner délégation à la commission permanente pour :

- suivre et adopter tous les actes et décisions relatifs à l'aménagement foncier ;
- suivre, valider toutes les étapes et prendre toutes décisions nécessaires à la procédure d'instauration d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) sur la commune de Cagnes-sur-Mer ;
- poursuivre la politique de mise à disposition de terrains départementaux et de soutien aux collectivités pour des projets permettant l'accès à la terre pour les agriculteurs ;
- poursuivre le partenariat étroit avec la SAFER et valider ou modifier toutes les conventions qui pourraient être proposées concernant la protection des terres agricoles ;
- examiner, valider et prendre toute décision utile concernant des ajustements de la réglementation concernant les aides aux investissements et la modernisation des exploitations, afin notamment, de promouvoir une agriculture encore plus respectueuse de l'environnement ;
- examiner, valider et prendre toute décision utile concernant la transformation de la plateforme « 06 à Table ! » en SCIC, la création de fermes départementales, le projet alimentaire territorial départemental ;
- examiner et valider les projets de conventions avec les vétérinaires ruraux ;
- traiter tous les dossiers relatifs aux vétérinaires et au suivi sanitaire dans le département ;
- prendre toute décision utile quant à l'exécution, le suivi du dispositif de lutte contre le frelon asiatique ;
- examiner les conventions à venir avec les EPCI qui souhaiteraient être partenaires du Département dans ce dispositif de lutte ;
- prendre toute décision utile favorisant la biodiversité et la lutte contre les fléaux qui pourraient atteindre le département ;
- poursuivre les actions visant à préparer les exploitations à lutter contre le réchauffement climatique et à protéger la ressource en eau ;

3°) Dans le cadre du Projet alimentaire territorial :

- de prendre acte que les actions en lien avec l'alimentation durable et la logistique agricole, labellisées PAT départemental, seront poursuivies ;
- de donner délégation à la commission permanente pour traiter toutes les affaires concernant le développement des projets du PAT, tant au niveau technique, que financier ou administratif ;

4°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques sont

inscrits au budget départemental.

Pour(s) : 41

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 12

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental